Image not found or type unknown

Avenant au CDI : diminution des heures

Par **ally87**, le **24/04/2011** à **17:02**

Bonjour,

J'ai eu une entreprise au mois d'aout et un CDI signé stipulant mon taux horaires de 13h par semaine. Cependant les heures n'ont jamais été donnée (je fais actuellement 6 heures par semaine au lieu des 13 prévues). Ma chef m'as appeler dans la semaine pour me faire signer un avenant au contrat de travail donc réduction de mes heures. Suis je en droit de refuser et de demander le paiement des heures non payées jusqu'à ce jour.
Par avance merci

Par **P.M.**, le **24/04/2011** à **18:03**

Bonjour,
Vous pouvez en effet refuser de signer l'avenant et exiger le paiement du salaire pour l'horaire initialement prévu depuis l'origine du contrat...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés